

Les pénitenciers

Toutefois, le comité reconnaît également que pour atteindre l'objectif de normalité, la discipline se révèle le meilleur instrument. Dans le passé, on a pu considérer les peines sévères comme une fin en elles-mêmes, mais notre connaissance de l'homme a progressé rapidement au XX^e siècle. Ainsi, pour atteindre cette normalité, il faut mettre sur pied un programme de réadaptation et de socialisation qui permettra à l'ancien détenu de vivre normalement dans la société.

Il est bien évident que beaucoup de récidivistes finissent par se retrouver en prison parce qu'ils ne savent pas où aller. Une fois libérés, l'individu se retrouve face à rien, ne sachant pas trop quoi faire. La prison devient pour le détenu une seconde famille. A l'instar de «Big Joe», un personnage de l'œuvre ironique de John Steinbeck, «Tortilla Flat», le détenu considère la prison comme un endroit où il peut trouver régulièrement de la nourriture d'une qualité raisonnable. C'est un endroit où il peut s'abriter du mauvais temps et, surtout, il y connaît tout le monde.

Pour neutraliser ces facteurs, il faut donner au détenu une formation professionnelle et éducative, comme le prévoit la recommandation 43 du rapport. Le 11 mai courant, deux détenus de la prison de Matsqui ont reçu un baccalauréat es arts. Deux programmes d'apprentissage ont été mis sur pied avec la collaboration d'entreprises locales, un peu partout au Canada, et les apprentis y fabriquent des produits utiles, que ce soit dans le domaine du meuble ou de l'imprimerie. Voilà un pas dans la bonne voie pour réformer les détenus, de même que les aptitudes à la socialisation, acquises en prison. Encore, le fait de permettre à tous les détenus de dîner ensemble dans la plupart des établissements pénitenciers au Canada est une autre mesure favorable. Par ailleurs, le sous-comité a laissé entendre que le contact régulier avec la famille constitue un facteur important au moment de déterminer si le détenu nouvellement libéré réussira à se tirer d'affaire ou s'il échouera. Cette recommandation a eu pour résultat que toutes les institutions, sauf Laval, permettent présentement des visites conjugales, et on les permettra très bientôt à Laval.

Les programmes de visites familiales, pour des visites pendant des périodes prolongées, sont prévues dans l'une des principales institutions du Canada avant la fin de 1981. De même, pour réduire le nombre d'émeutes, on a adopté de nouvelles procédures pour régler les problèmes disciplinaires. Plus précisément, on ne se sert du gaz comme mesure de répression que dans les cas graves. Il vaut mieux d'établir un système d'arbitrage des griefs. Il y a déjà un président indépendant dans les institutions à sécurité maximum et on est en train d'en nommer dans les institutions à sécurité moyenne.

Une voix: Et les institutions à sécurité minimum?

M. Weatherhead: Jusqu'en 1978 il y avait un élément d'incertitude dans tout le système de libération conditionnelle. On l'a amélioré et le règlement permet maintenant au détenu de se renseigner sur son dossier lorsqu'il comparaît devant la Commission des libérations conditionnelles. On prend des mesures en vue de réduire les unités et on commence à aménager des locaux en fonction d'équipe dans différentes régions du Canada. On peut citer en exemple l'institut Kent de la Colombie-Britannique. Ce sont là les étapes de la réforme dont j'ai déjà parlé. Du rapport Archambault en 1938 au rapport MacGuigan en 1977, tous les rapports sur la réforme pénitentiaire sont arrivés à la même conclusion. Pour atteindre

l'objectif de la réforme, le détenu doit d'abord se reconnaître responsable du crime qui l'a mené en prison pour commencer. Ensuite, il doit se rendre compte que s'il collabore il peut recevoir la formation nécessaire pour lui permettre de se rendre plus utile dans la collectivité.

Cependant, la réforme d'un détenu se fait mieux dans un milieu qui facilite cet objectif. Le détenu doit être assuré qu'il n'est pas dans une institution uniquement par punition. Il n'est pas là pour tuer le temps ou pour apprendre les derniers trucs sur la façon d'enfreindre la loi, ce qui ne peut que le ramener en prison. On doit faire en sorte qu'une personne qui apprécie si peu sa liberté se sente assez productive pour craindre d'en être privée. Je pense que les mesures prises par le Service correctionnel ont beaucoup fait en ce sens. Un élément du milieu qui facilite leur réforme est que les détenus soient assurés qu'il y a un règlement normal, simple et direct s'appliquant à la discipline et au fonctionnement de l'institution. On a commencé à réaliser des progrès en ce sens en avril 1979, et un tel code établira clairement les responsabilités du détenu et aussi celles de l'agent correctionnel.

Une autre initiative a été prise en vue d'améliorer la sécurité et c'est le relèvement du niveau de l'instruction et de l'expérience extérieure pertinente qu'on exige des futurs agents de correction. Les candidats à ces postes doivent détenir maintenant un diplôme d'études secondaires. En outre, pour faciliter les rapports entre les agents, ils doivent avoir également occupé pendant trois ans un emploi à l'extérieur comportant des relations personnelles.

La période d'essai d'un nouvel agent de correction est maintenant de 24 mois ce qui donne ainsi au service de correction la chance de mieux évaluer la compétence des candidats. Les agents de correction sont maintenant tenus de suivre des cours de perfectionnement de cinq jours. Afin de faire face aux problèmes, le personnel subalterne dans le service de correction est formé pour jouer un rôle de premier plan dans les situations critiques. Quand des problèmes de ce genre se posent et que le personnel de l'établissement est incapable d'y faire face, des équipes régionales ont été constituées en vue de porter secours et d'épauler la force d'urgence dans l'établissement. La police locale est mise au courant de tout incident qui pourrait exiger son intervention.

● (1630)

La recommandation peut-être la plus importante à appliquer en matière de sécurité dans les prisons concerne la règle existante suivant laquelle on ne fait pas d'entente avec les prisonniers à l'occasion des prises d'otages. Cette règle doit rester un élément clé de la discipline pénitentiaire. Il faut qu'il soit bien compris que l'homme n'est pas une monnaie d'échange. On peut arriver à des compromis sans capturer des innocents.

La mise en œuvre de ces réformes par le gouvernement renforcera la sécurité des prisons. Les sujets que j'avais abordés auparavant concernaient la réforme du détenu. J'estime qu'il s'agit là de deux choses étroitement liées. L'amélioration de la sécurité à l'intérieur des prisons donnera de meilleures possibilités de réforme des prisonniers. Quand tous les intéressés comprendront leurs devoirs envers eux-mêmes et envers les autres, la collaboration nécessaire pour assurer l'avenir du détenu s'instaurera d'elle-même. Dans son principe n° 4, le sous-comité affirme: